



Monsieur le Président de la SEOR

13 ruelle des orchidées  
97440 Saint André

Plaine des Cafres, le 9 Mai 2022

L'association Domoun La Plaine est née le 11 septembre 2021 dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de Parc du Volcan porté par la Municipalité du Tampon.

L'un des buts de notre association est, dans tous projets d'aménagements dans une acception large, de viabilisation ou de construction, de veiller à la qualité des réponses apportées dans le temps aux besoins de la population et du territoire. Nous sommes attentifs à ce que ces projets observent scrupuleusement **les lois et règlements concernant la protection, la préservation, la restauration des espaces naturels ainsi que la protection de la faune et de la flore indigènes ou endémiques.**

Le présent courrier concerne plus particulièrement le projet des 10 tyroliennes pour lequel la concertation préalable a eu lieu dès le mois de juin 2019.

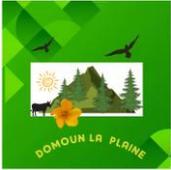
L'avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet de tyroliennes a été rendu public le 15 décembre 2021. Il présente de nombreuses recommandations, notamment sur le Piton Dugain.

Ce piton Dugain qui fait partie du domaine départemental accueillerait la plateforme de départ des 10 tyroliennes. Or, il se trouve dans un Espace Boisé Classé du Département où aucune construction n'est autorisée comme indiqué précisément au PLU du Tampon qui pose les conditions suivantes :

**« Sont admis les aménagements légers à vocation touristique et de loisirs ouverts au public, sans hébergement, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, sont destinés à l'accueil ou à l'information du public, des postes d'observation de la faune ainsi que des équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours. Ces différents aménagements doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel. »**

Dans l'avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet des tyroliennes, les détails des aménagements prévus sont précisés :

- la construction au sommet du piton d'une plateforme de départs des 10 tyroliennes (4 de 800 m de long et 6 de 525 m de long), plateforme de 31 m de long sur 6 m de largeur à une hauteur de 17 m ;
- l'aménagement d'un chemin d'accès de 1300 m de long sur 3 m de large ;



- La coupe d'arbres sur une superficie de 4163m<sup>2</sup> pour laisser passer les câbles ;
- Sur l'aire d'arrivée des 4 tyroliennes de 800 m, il est prévu de construire un piton artificiel de 20 m de haut, nécessitant 100 000 m<sup>3</sup> de remblais ! Soit l'équivalent d'un terrain de football ! à 20m de hauteur tout près des maisons du lotissement Topaze ;

**-Enfin, l'extrait de la MRAE suivant concernant la FAUNE démontre beaucoup de problèmes :**

**« L'aire d'étude immédiate a fait l'objet de quatre points d'observations montrant un cortège riche d'oiseaux forestiers avec 6 espèces indigènes : Bulbul de Bourbon (*Hypsipetes borbonicus*), Tarierde la Réunion (*Saxicola tectes*), Tchitrec des Mascareignes (*Terpsiphone bourbonensis*), Zostérops de La Réunion (*Zostérops olivaceus*), Zostérops des Mascareignes (*Zostéropsborbonicus*, *Tourterelle malgache* (*Nesoenas picturata*)). Cette richesse est expliquée par la présence de milieux arbustifs bien conservés (notamment fourrés humides d'altitude à *Erica reunion* les forêts à *Acacia heterophylla*) propice également à la présence de passereaux forestiers et donc à leur potentielle nidification, ce qui représente un enjeu fort. »**

La recommandation suivante de la MRAE nous paraît ubuesque :

**« Les risques de dérangement des espèces voire de destruction des nids ont été identifiées, et L'AE recommande un suivi de la mortalité de l'avifaune sous les faisceaux de câbles pendant 5 ans, et de proposer des fréquences d'observation, pour apprécier l'efficacité de la mesure, et pour envisager les actions correctives. »**

L'enquête publique sur ce dossier des tyroliennes devant avoir lieu en Juin 2022, nous souhaiterions avoir l'avis de votre association sur la FAUNE pour nous permettre d'argumenter et apporter aux garants un maximum de données précises issues d'associations environnementales reconnues par leur sérieux et leur compétence.

Veillez agréer, Mr le président l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le bureau collégial de l'association Domoun La Plaine  
28, Lotissement Les Topazes Bourg Murat 97418 Plaine des Cafres

**Jacques Aulet**

**Tél : 0692880921**

Jacques.aulet wanadoo.fr